



AVIS PUBLIC

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2019, a adopté le projet de règlement suivant :

Projet de règlement numéro **604-14** modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604.
2. Ce règlement vise à **MODIFIER LES AMENDES, D'AJOUTER UN TARIF POUR LES POULLAILLERS URBAINS ET DE MODIFIER LE TARIF POUR CERTAINS CERTIFICATS;**
3. Une consultation publique aura lieu, le mardi 5 novembre à 19h00, à la salle du Conseil située au 2490, rue de l'Église à Val-David (église de Val-David);
4. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou toute personne qu'elle désignera, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité ou à la mairie située au 2579, rue de l'Église, du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30;
6. Le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;
7. Le projet de règlement vise tout le territoire de la Municipalité.

Donné à Val-David, ce 18 octobre 2019

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorière adjoint